



www.mairie-gassin.fr

FINANCES

Téléphone 04.94.56.62.08 (19)

Fax 04.94.56.41.61

comptabilite@mairie-gassin.fr

C.C.A.S. GASSIN

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET
SYNTHETIQUE DU COMPTE

ADMINISTRATIF 2019

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour le CCAS ; elle est disponible sur le site internet de la ville de Gassin.

Le Centre Communal d'Action Sociale est un établissement public communal agissant dans les domaines de l'aide sociale. Sa compétence s'exerce sur le territoire de la commune à laquelle il appartient. Il est rattaché à la collectivité territoriale, mais garde malgré tout une certaine autonomie de gestion.

1 – Eléments de contexte : économique, social, budgétaire, évolution de la population

Le Centre Communal d'Action Sociale supporte financièrement et techniquement les actions sociales dont l'intérêt va directement aux habitants de la commune de Gassin.

- ✓ Il détient une personnalité juridique propre, distincte de la commune à laquelle il est rattaché.
- ✓ Il est soumis aux règles de droit public,
- ✓ Il est doté d'un budget propre obéissant aux règles de la comptabilité publique (instruction M14),
- ✓ Il est géré par un conseil d'administration présidé par le Maire. L'organisation du fonctionnement interne du CCAS de la commune a été définie par les membres qui siègent au Conseil d'Administration et leurs missions s'appliquent entre autres dans la prise en charge d'aide pour les jeunes (séjours scolaires et extrascolaires, restaurant scolaire), les aides aux personnes en précarité, le service de Télé Assistance et la confection des colis de Noël pour les personnes âgées.

Le compte administratif retrace les dépenses et les recettes inscrites au budget et réellement exécutées. Par ce document, l'ordonnateur rend compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées. Ce bilan rapproche les prévisions inscrites au budget des réalisations effectives en dépenses et en recettes.

Elaboré par l'ordonnateur, le compte administratif doit correspondre au compte de gestion établi parallèlement par le comptable de la collectivité.

2- Ressources et charges des sections de fonctionnement

Section de fonctionnement

| | RECETTES | Crédits ouverts | Réalisations |
|-----|------------------------------------|------------------|------------------|
| 70 | Produits des services du domaine | 888,00 | 887,40 |
| 73 | Impôts et taxes | | |
| 74 | Dotations, participations | 12 010,00 | 12 260,00 |
| 77 | Produits exceptionnels | | 3.60 |
| 022 | Excédent de fonctionnement reporté | 27 102,00 | |
| | | 40 000,00 | 13 151,00 |

| | DEPENSES | Crédits ouverts | Réalisations |
|-----|---|------------------|------------------|
| 011 | Charges à caractère général | 20 988,00 | 15 891,89 |
| 012 | Charges personnel | 200,00 | 144,00 |
| 014 | Atténuation produits | | |
| 65 | Autres charges gestion courante Secours et aides | 18 812,00 | 278,45 |
| | | 40 000,00 | 16 314,34 |

déficit de fonctionnement 2019 - 3 163,34
Excédent de fonctionnement reporté 2018 + 27 101,99

| | |
|--|------------------|
| Résultat Excédentaire de fonctionnement 2019 | 23 938,65 |
|--|------------------|

2- Evolution et structure

Dépenses de fonctionnement 2015-2019

| | | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 |
|-----|---------------------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| 011 | Charges à caractère général | 17 441,14 | 17 299,00 | 19 903,40 | 16 779,82 | 15 891,89 |
| 012 | Charges personnel | 144,00 | 144,00 | 144,00 | 144,00 | 144,00 |
| 014 | Atténuation produits | | | | | |
| 65 | Autres charges gestion courante | 500,00 | 2 319,00 | 1 000,00 | 165,00 | 278,45 |

Recettes de fonctionnement 2015-2019

| | | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 |
|----|-----------------------------|-----------|-----------|-----------|----------|---------|
| 70 | Produits des services | 2 660,04 | 4 365,74 | 4 351,79 | 4 510,46 | 887,40 |
| 74 | Dotations et participations | 12 804,00 | 12 858,00 | 13 895,00 | 0 | 12 010, |

Les dépenses du chapitre 011 et les recettes du chapitre 70 sont en baisses en raison de la prise en charge par la société Présence Verte, prestataire de la téléassistance, de la facturation directe aux usagers. La commune ne paie donc plus les factures et n'encaisse plus la prestation auprès des adhérents.

Au vu de cette modification, il avait été décidé pour 2019 de porter le budget global annuel de 43 450 € à 40 000 €.

Le Centre Communal d'Actions Sociales de Gassin n'a pas de personnel (uniquement les indemnités du comptable), pas de section d'investissement, et aucun emprunt contracté.